



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### hygiène et sécurité

Question écrite n° 76149

#### Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la généralisation des seringues à usage unique. Chaque année, des millions de personnes sont contaminées par des virus avec du matériel souillé, et pas seulement dans les pays en développement. Selon l'OMS, près de « 1,7 million de personnes ont été contaminées par le virus de l'hépatite B, jusqu'à 315 000 par le virus de l'hépatite C et 33 800 par le VIH à la suite d'une injection à risque ». Chaque année, 16 milliards d'injections sont effectuées. Environ 5 % de ces injections sont des vaccins, 5 % servent à d'autres actes comme des transfusions de sang et les 90 % restants des injections intramusculaires ou sous-cutanées pour administrer des médicaments. Dans bien des cas, selon l'OMS, ces injections ne sont pas nécessaires et pourraient être remplacées par des cachets. Il faut non seulement utiliser de préférence les seringues à usage unique mais aussi réduire le nombre de piqûres superflues, pour réduire le risque d'infection. Et même si la majorité des cas survient dans les pays en voie de développement, nul n'est à l'abri. C'est pourquoi l'OMS lance un appel général à l'utilisation partout dans le monde. Par conséquent, il souhaiterait connaître sa position sur le sujet.

#### Texte de la réponse

En France, comme dans l'ensemble des pays au niveau de vie comparable, les standards de qualité des soins reposent, pour les injections, sur l'emploi de matériel à usage unique aussi bien pour les seringues que les aiguilles. De fait, l'estimation du nombre de contaminations virales liées à des pratiques d'injections non sécurisées rapportée par l'organisation mondiale de la santé (OMS) exclut les pays à haut niveau de revenus tels que ceux de l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord ainsi que le Japon, l'Australie, la Nouvelle Zélande et certains pays du Moyen Orient où ce risque est considéré par les auteurs comme négligeable compte tenu des pratiques de soins dans ces pays. Toutefois, cette problématique des injections non sécurisées dans de nombreux pays est prise en compte dans les recommandations sanitaires aux voyageurs, qui sont disponibles par exemple sur le site du ministère de la santé. Il est en effet recommandé au voyageur de refuser tout geste pour lequel il n'est pas sûr qu'il sera effectué avec du matériel neuf à usage unique (aiguilles, seringues notamment) et de se munir avant le départ, si besoin, de matériel (seringues, aiguilles) à usage unique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Cresta](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76149

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1853

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6642